



Dossier de presse

Réforme territoriale : parents et lycéens ont un rôle à jouer



11 février 2015

Contact presse :
Laurence Guillermou - fcpecom@fcpe.asso.fr - 06 82 81 40 82





Sommaire

1. Politiques éducatives territoriales – vers l'égalité territoriale ?	page 3
2. Communiqué de presse	page 4
3. Les propositions de la FCPE pour l'égalité territoriale	page 5
4. Synthèse	page 6
5. Les politiques menées par les régions	page 8
Financement des manuels scolaires	page 9
Aide à la pratique culturelle, sportive et de loisirs	page 10
Aide à l'accès à la santé et à la contraception.....	page 11
Aide à l'acquisition des premiers équipements en filière professionnelle	page 12
Aide à l'accès aux transports	page 13
6. Les politiques menées par les départements.....	page 14
Le transport scolaire	page 15
La restauration scolaire – la tarification de base.....	page 16
La restauration scolaire – la modulation des tarifs	page 17
La restauration scolaire – l'aide aux impayés	page 18
L'aide à la pratique culturelle, sportive et de loisirs	page 19
L'aide à l'accès à la santé et à la contraception	page 20
7. La campagne de l'UNL	page 21



Les propositions de la FCPE et de l'UNL pour l'égalité territoriale

- **La scolarité des enfants doit être gratuite**, ce n'est pas entièrement le cas aujourd'hui. Les fournitures, le transport et la restauration scolaire font partie intégrante de la scolarité.
- Nous voulons que soit garantie **l'égalité entre les élèves**
- **Création d'une compétence « politique éducative » pour les collectivités** afin d'offrir une meilleure lisibilité des politiques menées par les Régions et d'y insérer le financement des manuels, des trousseaux, etc
- **Garantir le pouvoir d'achat des familles** : le transfert des transports scolaires et des cantines vers d'autres collectivités territoriales, va entraîner une harmonisation des coûts à la charge des familles, il faudra s'assurer que cette harmonisation n'ait pas un impact trop important sur le pouvoir d'achat et donc les conditions de vie des familles et ce qu'il s'agisse d'un transfert vers les Régions ou vers les métropoles.
- **Rendre obligatoire la consultation de la population et de la communauté éducative en cas de transfert des compétences éducatives** : ces compétences vont pouvoir être transférées vers les métropoles, les intercommunalités, etc. il s'agit de s'assurer que les citoyens seront entendus avant la prise de décision.
- **Mettre en place une véritable gouvernance territoriale** : donner une capacité décisionnaire aux CDEN sur certains sujets.
- **Mettre en cohérence la carte des académies et des nouvelles régions** : améliorer la gouvernance, c'est aussi s'assurer que la multiplication des acteurs sur un même territoire n'entraîne pas la confusion.
- **L'argent public à l'école publique** : l'Etat et les collectivités doivent cesser de financer les écoles privées, l'ensemble des moyens disponibles doivent être à destination de l'école de la République.

Politiques éducatives territoriales – vers l'égalité territoriale ?

Depuis sa création, la FCPE revendique la gratuité de l'éducation pour tous les enfants. En France, il est d'usage de considérer que l'Ecole est gratuite.

Cependant, **les temps éducatifs pour les élèves ne commencent et ne s'arrêtent pas aux portes de l'Ecole**. Le temps de transport, le temps méridien, l'accès à une restauration scolaire de qualité sont autant d'éléments qui déterminent les conditions d'études des élèves. Tous les parents le savent, un enfant qui doit se lever très tôt pour faire une heure de bus, ou qui aborde son après-midi de cours la faim au ventre, est un enfant qui a moins de chances de réussir.

Or, ce sont les collectivités territoriales qui gèrent ces politiques publiques.

Alors que la réforme territoriale ne cesse de faire débat, la FCPE a choisi de **rappeler l'implication des collectivités territoriales dans le quotidien des élèves**. Nous souhaitons mettre en lumière les implications du transfert des compétences « transport scolaire » et « collège » des départements vers d'autres collectivités mais également l'implication grandissante des politiques territoriales dans le quotidien des élèves.

Selon nous, considérer les collectivités territoriales uniquement comme des maîtres d'œuvre qui ne gèreraient que le bâti et les fournitures, c'est renier leur implication croissante de ces dernières années.

Nous avons donc mis en place un questionnaire à destination des responsables départementaux FCPE afin de constater l'étendue de leurs connaissances quant aux politiques de leurs collectivités. Nous nous sommes aperçus qu'il leur était difficile de pouvoir renseigner toutes les questions.

Devant cette difficulté à récolter les informations, nous avons décidé qu'il pourrait s'agir du cœur de notre enquête. **Nous avons fait le choix de nous positionner comme n'importe quel parent cherchant à trouver une information sur la scolarité de son enfant**. Nous avons donc fait ce que font tous les parents aujourd'hui, nous nous sommes tournés vers Internet. Il nous est alors apparu que l'accès aux informations était parfois complexe, certaines informations étant introuvables ou difficilement compréhensibles.

Cependant, la somme des sites Internet consultés, nous a permis de **mesurer l'implication des collectivités dans les politiques éducatives territoriales** tant dans leurs compétences obligatoires (transports, restauration) que dans des domaines dont ils se sont saisis avec le temps : accès aux loisirs, accès à l'autonomie, accès à la santé et à la contraception, aide à l'acquisition des fournitures, des manuels, du permis de conduire ou du BAFA. Cependant, certains sujets, à l'image de la restauration scolaire restent peu accessibles voire inexistant dans la communication de nombre d'entre elles.

Communiqué de presse

Pour la reconnaissance du rôle éducatif des collectivités territoriales

La réforme territoriale a agité le débat public depuis plusieurs mois. Consciente des implications de cette réforme sur le quotidien des élèves et de leurs familles, la FCPE et l'UNL déplorent que cette réforme n'ait été abordée que sous un angle technique.

En effet, la réforme territoriale prévoit la suppression de la clause de compétence générale ainsi que le transfert des collèges et des transports scolaires des départements vers les régions. Ces deux changements risquent de bouleverser le quotidien des familles.

Le transfert des collèges et des transports va entraîner un lissage des tarifs pratiqués, certaines familles qui bénéficiaient jusqu'à présent de la gratuité risquent de voir leur pouvoir d'achat baisser. En cette période de difficultés pour les familles et de hausse de la précarité, nous nous inquiétons de l'impact que cela pourrait avoir sur les élèves. La FCPE a toujours défendu la scolarité gratuite, mais la scolarité ne se limite pas à aller en cours, elle commence lorsque les élèves passent la porte de leur domicile pour se rendre en cours. Pour la FCPE et l'UNL, ces transferts ne sauraient se faire sans consultation des personnes concernées : parents, élèves et communauté éducative.

De même, la fin de la clause de compétence générale risque de menacer des politiques qui changent le quotidien des élèves comme le financement des manuels scolaires au lycée par les régions, l'aide à l'acquisition du trousseau professionnel en lycée professionnel ainsi que toutes les aides à l'accès à la santé et à la contraception.

C'est pourquoi la FCPE et l'UNL demandent à ce que soit reconnue aux collectivités territoriales une compétence « politique éducative », qui devrait permettre d'offrir davantage de lisibilité des politiques publiques aux citoyens et offrir aux collectivités la possibilité de maintenir leurs politiques innovantes à destination des élèves.

Synthèse

Les militants FCPE de certains départements ont attiré notre attention lors de l'enquête sur le fait que les coûts annexes à la scolarité peuvent parfois devenir un obstacle à la poursuite d'études pour les élèves, notamment dans les territoires les plus enclavés. Le coût du transport, de la cantine, du trousseau en filière professionnelle ou des manuels en lycée général peuvent dissuader certaines familles.

Si les aides existent, il est bien souvent compliqué d'en être informé et d'accéder facilement à l'ensemble des éléments. Cette enquête et la confrontation de ses résultats avec les connaissances de nos militants nous a démontré à quel point l'accès à une information claire et fiable est parfois compliqué en amont de l'entrée au collège ou au lycée.

Le conseil général, 3 332 000 collégiens et leur quotidien.

Les conseils généraux gèrent le quotidien des collégiens, public particulier puisqu'il s'agit d'élèves mineurs dont la scolarisation est obligatoire. Le conseil général s'occupe ainsi du transport, de l'accueil et de la restauration de l'ensemble des collégiens de l'Ecole publique. C'est certainement à cet échelon territorial que nous avons trouvé le plus de diversité dans les politiques publiques.

Il ne serait ainsi pas faux de dire que les conseils généraux portent la gratuité : transports scolaires dans 24 départements, restauration scolaire pour les familles les plus en difficultés dans certains départements. Mais c'est aussi à cet échelon que l'on trouve le plus de diversité entre les tarifs pratiqués d'un département à l'autre.

Les politiques non obligatoires sont elles aussi légions : financement de la vie culturelle, de l'accès aux sports, aux loisirs, aux vacances. Avec parfois des efforts notables pour alléger le quotidien des familles, au sens propres dans les Bouches-du-Rhône qui proposent un deuxième jeu de livres pour tous les enfants afin d'alléger le poids du cartable, ou au sens figuré dans le Var, l'Ain ou encore l'Oise ou des espaces parents-enfants permettent de rencontrer des professionnels et se faire accompagner.

Les conseils régionaux, la scolarité non-obligatoire.

Les conseils régionaux ont su se saisir des compétences qui leurs ont été transférées pour proposer des politiques ambitieuses qui changent le quotidien des élèves, à l'image du financement des manuels scolaires ou du premier équipement en filière professionnelle, qui sont certainement les politiques les mieux connues des parents d'élèves.

Cependant, on note le manque d'information, récurrent d'une région à l'autre, sur le coût de la cantine scolaire en lycée, à tel point que nous avons été dans l'incapacité d'en faire une cartographie.

Les politiques d'accès à la santé ou à la culture restent souvent des informations phares, mises en avant lorsque l'on recherche les politiques à destination de la jeunesse. Elles se présentent souvent sous forme de chéquier ou de carte de réduction.

Le cas spécifique du transport scolaire.

Le transport scolaire est une donnée à prendre avec précaution, en effet, selon l'échelon (commune, intercommunalité, département, région) il est bien souvent difficile de s'y retrouver. Nous avons fait le choix de ne prendre en compte que les financements des conseils généraux, la carte correspondante pourra ainsi ne pas forcément faire écho au quotidien des certaines familles selon qu'elles habitent dans certaines intercommunalités, ou non.

On note cependant des tentatives d'harmonisations, comme c'est le cas dans la région Ile-de-France, avec le pass Navigo.

L'accès à l'information et la place des élèves

Comme évoqué plus haut, l'accès à l'information et parfois même aux services mis à disposition des élèves, restent relativement compliqués : sites pas à jour, difficultés de navigation, informations non renseignées, etc. Le point noir reste la question du prix de la restauration scolaire, souvent non renseignée.

La quasi-totalité des régions et quelques départements ont fait le choix de sites internet dédiés à la jeunesse. Ces sites permettent de mieux trouver l'information, mais restent souvent incomplets, on ne manquera pas de souligner le graphisme bien reconnaissable de ces sites, censés adaptés à un public jeune.

On note une différence notable d'approche de la jeunesse entre l'échelon régional et l'échelon départemental, certainement lié à l'âge moyen des publics visés. En effet, de nombreux départements développent des projets éducatifs qui revêtent différents noms, mais ont tous un point commun, ils proposent des actions collectives aux élèves : projets d'établissement, classes à thèmes, financements de sorties scolaires, etc. Les régions, quant à elles, proposent le plus souvent des politiques individuelles, qui placent l'élève en situation de consommateur : chéquier-cinéma, chéquier-sport, etc.

En France, en 2010, les collectivités territoriales dépensaient 2 500 dollars par an, par élève, soit près de 26% de la dépense moyenne par élève. Bien que moins importante que la dépense d'Etat, la dépense territoriale revêt des aspects très concrets pour les familles, parfois plus concrets que les dépenses d'Etat : cantine, transport, accueil péri et para scolaire, etc.

Les politiques menées par les régions

Ces cartes ne représentent pas un panel exhaustif des politiques menées par les collectivités, il s'agit d'une cartographie des informations auxquelles parents et élèves ont accès simplement.

- S'agissant d'égalité, seules les politiques concernant l'ensemble des élèves ont été cataloguées. Les financements sur projet et les subventions aux associations n'en font pas partie.
- Les recherches se sont faites via internet directement sur les sites des collectivités mais également avec moteur de recherche.
- L'ensemble des recherches ont été faites entre le 15 décembre 2014 et le 16 janvier 2015, les éventuelles mises à jour arrivées depuis n'ont donc pas été prises en compte.

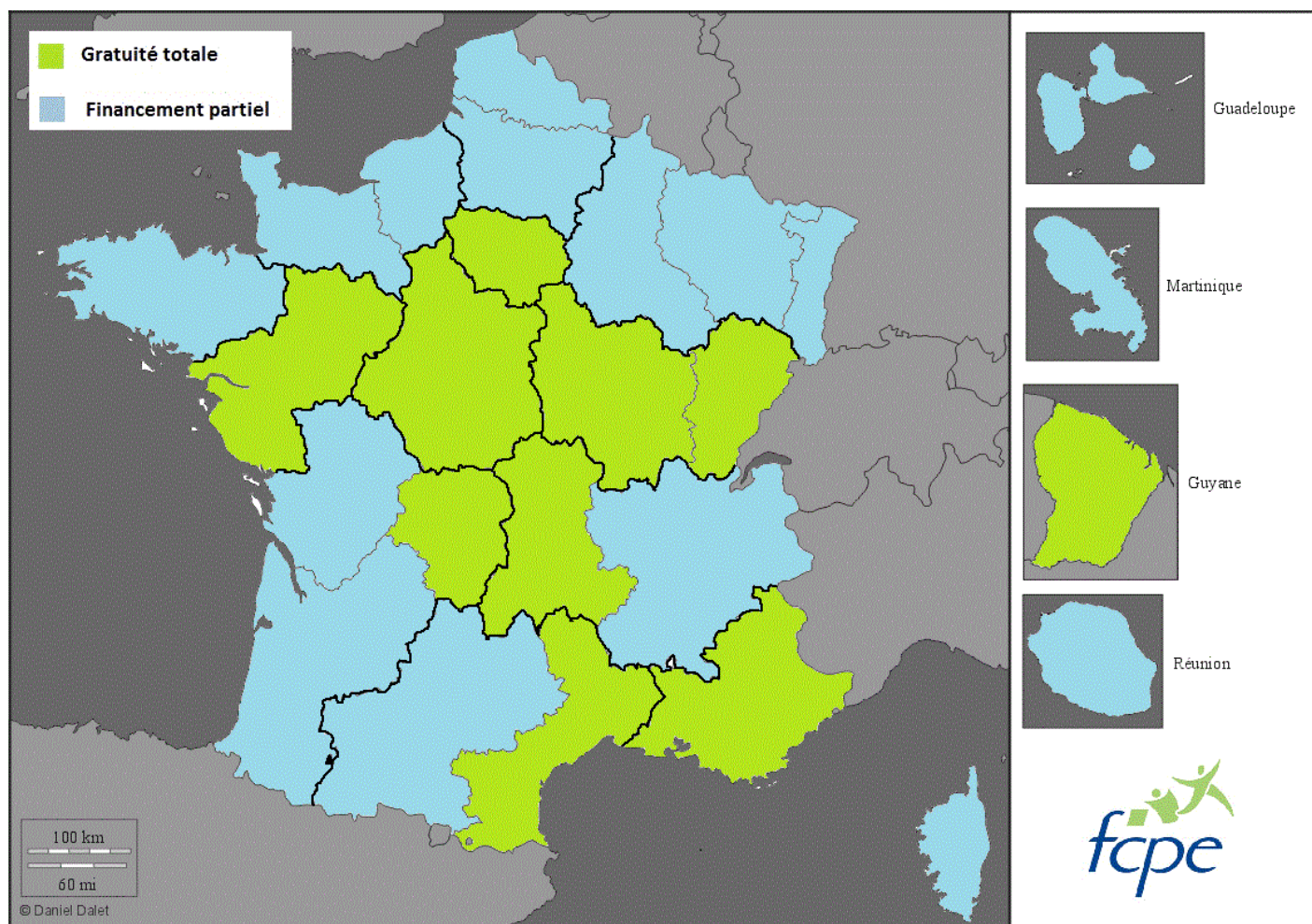
On rassemble ici 5 types de politiques :

- Le financement des manuels scolaires,
 - L'aide à la pratique culturelle, artistique, sportive et de loisirs,
 - L'aide à l'accès à la santé et à la contraception,
 - L'aide à l'acquisition des premiers équipements professionnels,
 - L'aide à l'accès aux transports,
-
- Cette enquête ayant pour thème l'égalité territoriale, n'ont été prises en compte que les politiques visant l'ensemble d'une catégorie (jeune, filière professionnelle, lycéens, etc) et non les financements sur projets.
 - Initialement, cette recherche portait également sur les tarifs de la restauration scolaire. Cependant, le manque d'informations claires sur les tarifs pratiqués par la plupart des régions (lorsqu'ils sont harmonisés) et sur les modalités de calculs de ces tarifs ont rendu ce travail trop compliqué.

Financement des manuels scolaires

Toutes les régions ont mis en place une politique de financement des manuels scolaires au lycée, mais seules 10 régions pratiquent la gratuité totale des manuels scolaires, les autres régions ont mis en place une politique de co-financement soit par le biais de dotation aux établissements, soit par la mise en place de chèques individuels.

Dans certains cas (Champagne-Ardenne ou Aquitaine), le financement des manuels s'accompagne d'une aide à l'acquisition du matériel scolaire : cahiers, calculatrice, etc. On notera également que la région Nord-Pas-de-Calais fait une différence selon la situation sociale des familles puisqu'une dotation complémentaire est prévue pour les élèves boursiers.

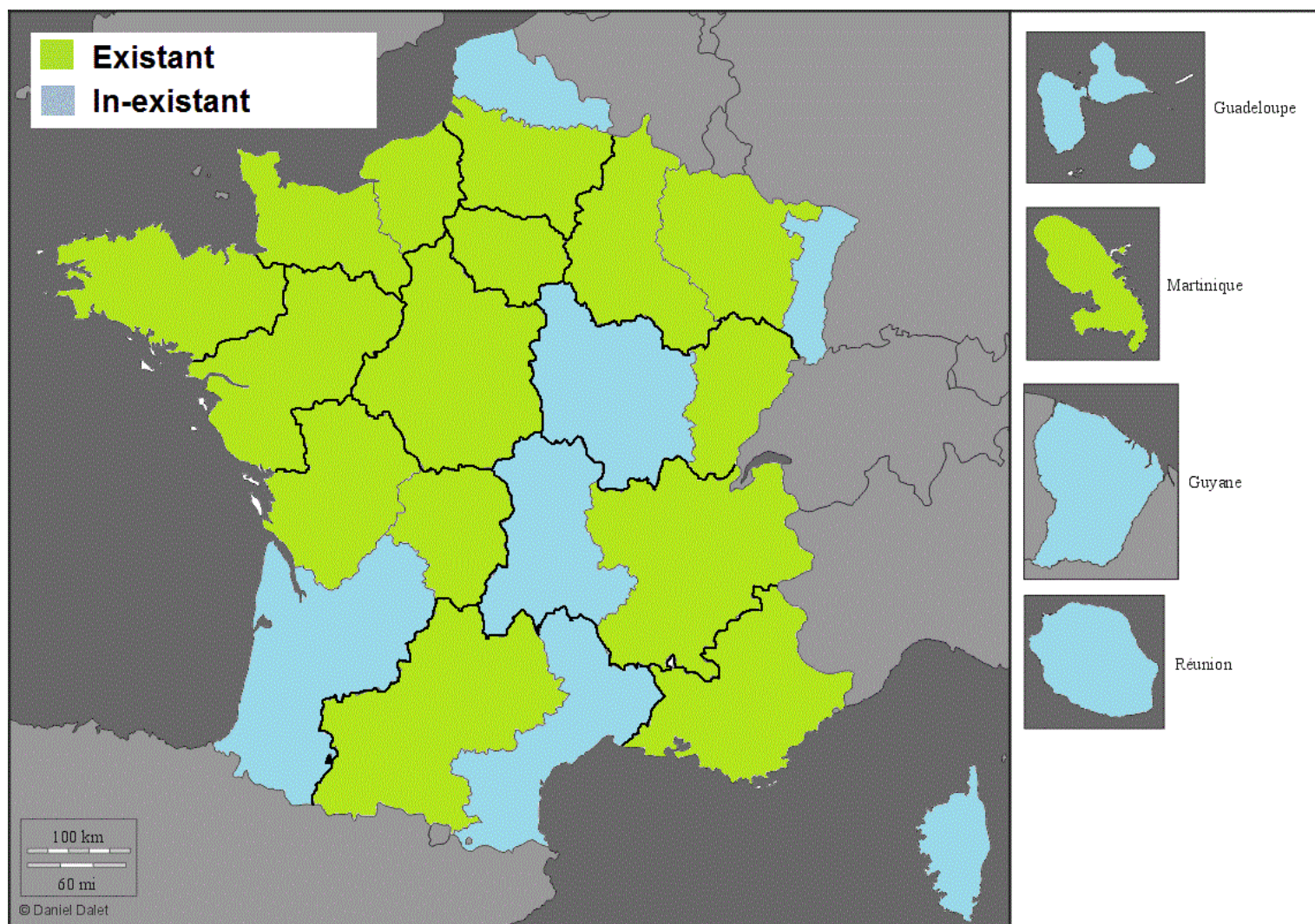


Financement des livres au lycée par les Conseils régionaux

Aide à la pratique culturelle, sportive et de loisirs

Il n'y a que 10 régions qui n'ont pas de politique d'aide à la pratique de loisirs des lycéens, il convient cependant de noter que parmi ces régions plusieurs disposent tout de même d'enveloppes budgétaires sur ce sujet. Cependant, il s'agit souvent de financements de projets ponctuels ou localisés, qui ne bénéficient pas à l'ensemble des élèves, ils n'ont donc pas été pris en compte.

Parmi les 16 régions disposant de politiques à destinations de tous les élèves, le montant varie de 12 à 50 euros, souvent sous forme de chèques ou via des cartes créditées. Les domaines d'intervention sont variés, allant du financement de la licence sportive à des réductions pour le cinéma ou les spectacles.

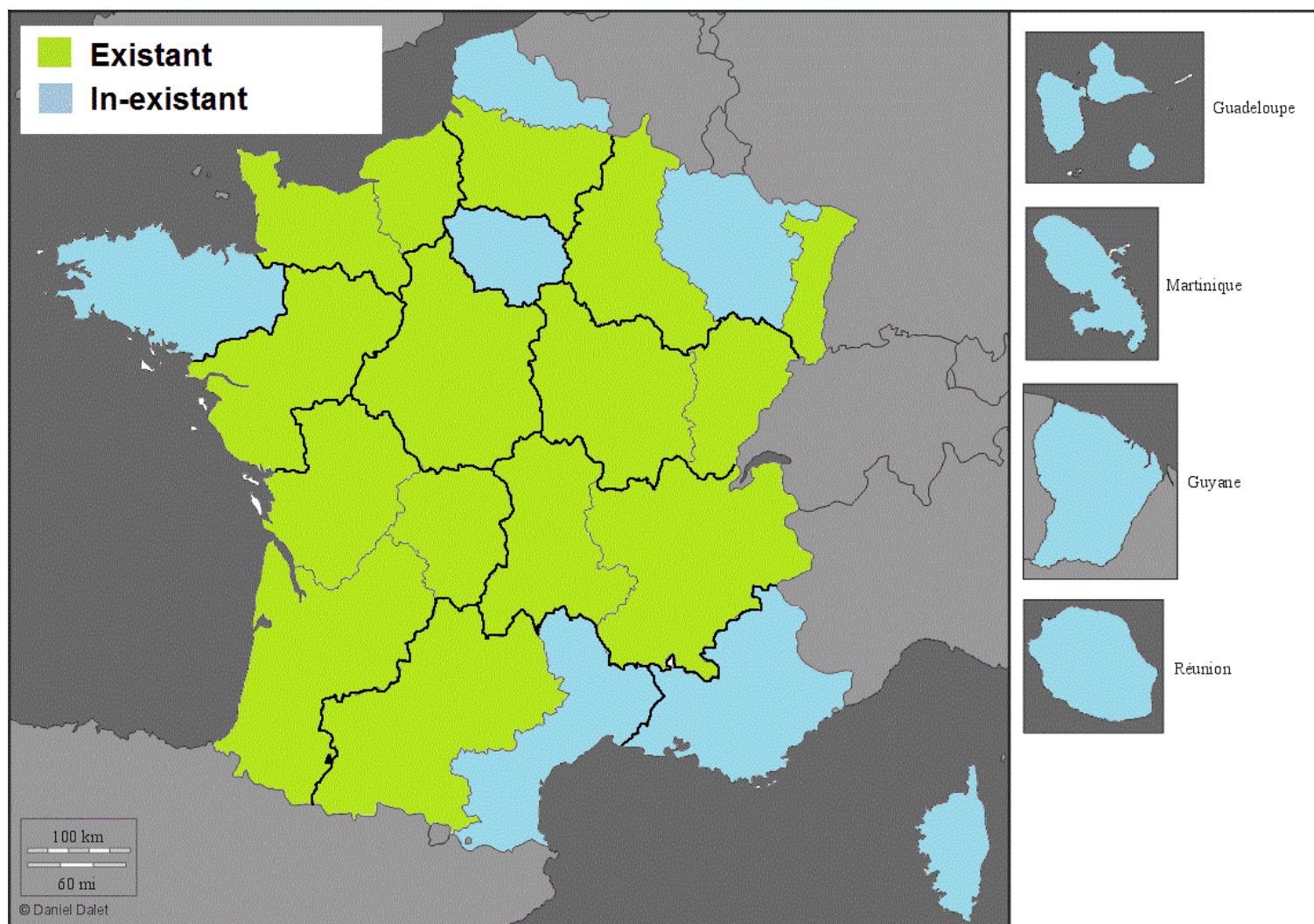


Aide à la pratique sportive, culturelle et de loisirs des lycéens

Aide à l'acquisition des premiers équipements en filière professionnelle

Les premiers équipements au lycée professionnel sont souvent lourds à supporter pour le budget des familles. A ce jour, 15 régions ont fait le choix de leur apporter une aide. Ici encore les montants alloués varient.

La plupart du temps, il s'agit d'aides versées directement aux familles ou via des chèques. Les régions Auvergne, Bourgogne et Franche-Comté quant à elles, versent les dotations directement aux établissements.



Aide à l'acquisition du premier équipement en lycée professionnel

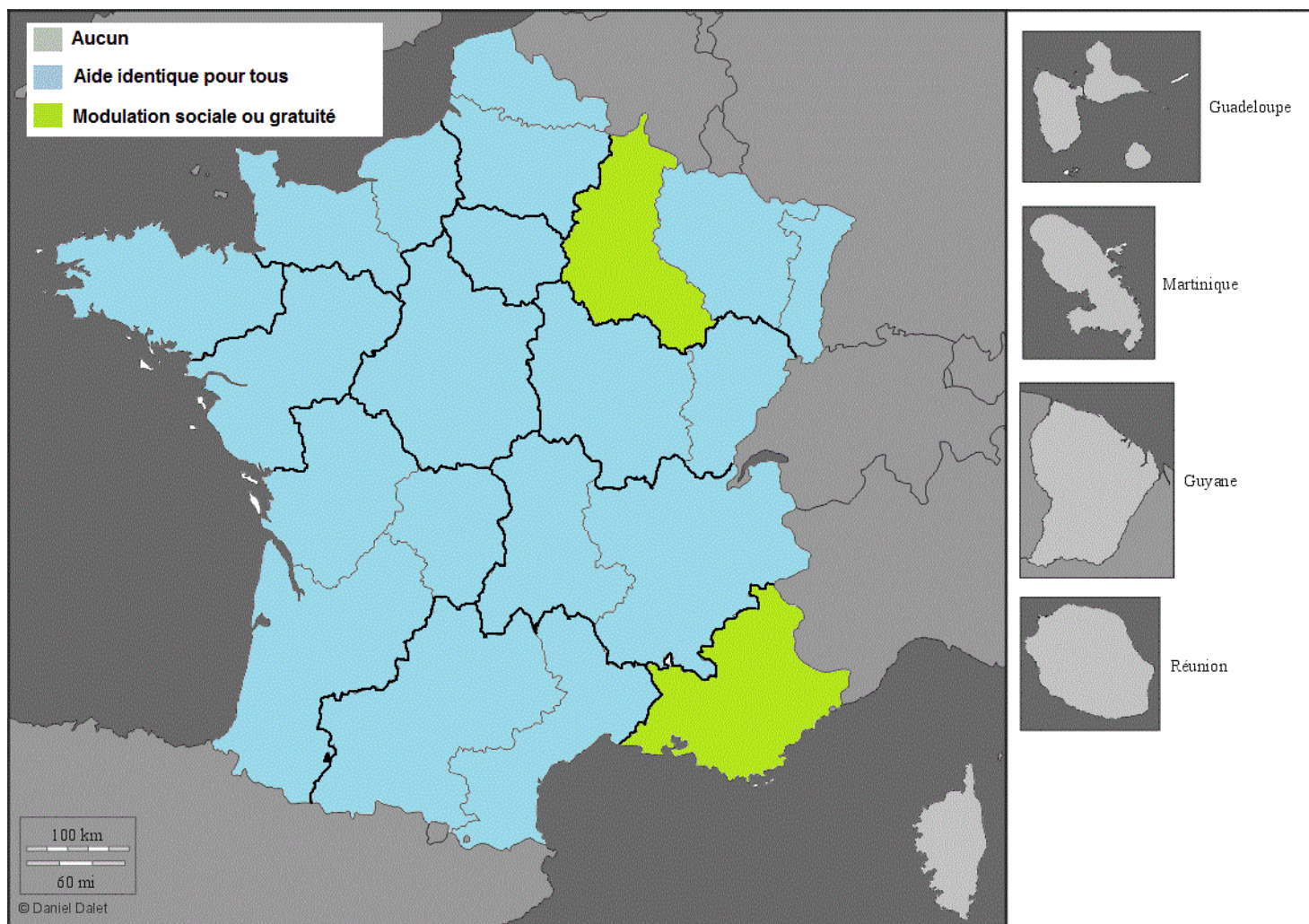
Aide à l'accès aux transports

Il s'agit de la politique la plus unanimement menées. La plupart du temps il s'agit de cartes « jeunes » permettant d'obtenir des réductions sur les transports.

On notera que deux régions se distinguent : Provence-Alpes-Côte-D'Azur qui assure la gratuité des trajets domicile-étude (après achat d'une carte à 15 euros l'année) et la région Champagne-Ardenne qui propose une modulation sociale des tarifs.

On constate que le nombre de forfaits spécifiques est souvent assez important et qu'il est parfois difficile de s'y retrouver.

Les régions d'Outre-Mer ont bien sûr une situation spécifique de par leur situation géographique qu'il convient de prendre en compte. Certaines proposent d'ailleurs des dispositifs exceptionnels de transport en avion, comme c'est le cas en Guyane.



Financement des transports pour les lycéens

Les politiques menées par les départements

Ces cartes ne représentent pas un panel exhaustif des politiques menées par les collectivités, il s'agit d'une cartographie des informations auxquelles parents et élèves ont accès simplement.

- S'agissant d'égalité, seules les politiques concernant l'ensemble des élèves ont été cataloguées. Les financements sur projets et les subventions aux associations n'en font pas partie.
- Les recherches se sont faites via internet directement sur les sites des collectivités mais également avec moteur de recherche.
- L'ensemble des recherches ont été faites entre le 15 décembre 2014 et le 16 janvier 2015, les éventuelles mises à jour arrivées depuis n'ont donc pas été prises en compte

On rassemble ici 2 types de politiques non obligatoires :

- L'aide à la pratique culturelle, artistique, sportive et de loisirs
- L'aide à l'accès à la santé et à la contraception

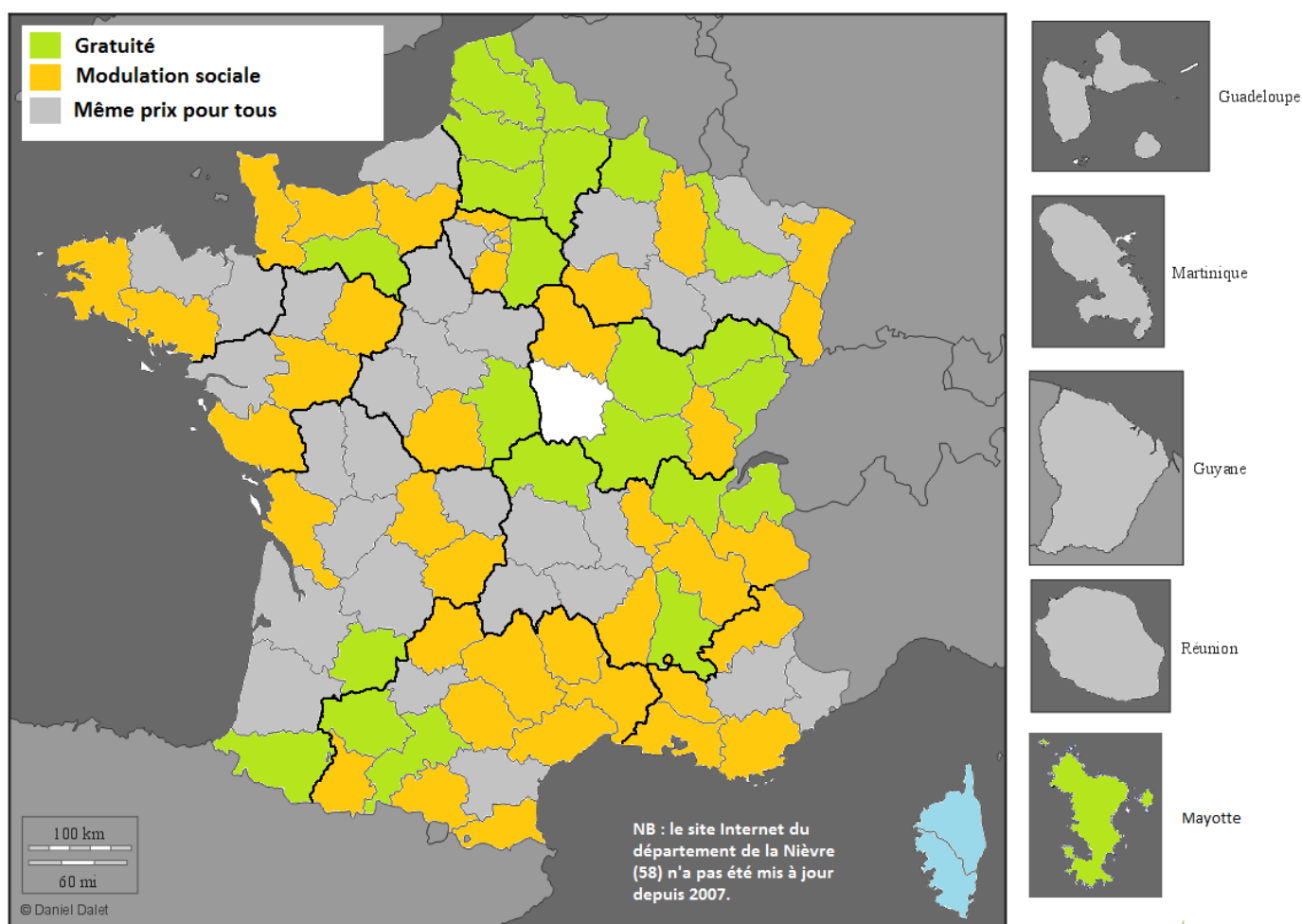
Ainsi que les politiques sociales mises en place dans le cadre des compétences obligatoires :

- Restauration scolaire
 - Transports scolaires
-
- Cette enquête ayant pour thème l'égalité territoriale, n'ont été prises en compte que les politiques visant l'ensemble d'une catégorie (jeunes, filières professionnelles, lycéens, etc) et non les financements sur projets.

Le transport scolaire

24 départements pratiquent la gratuité totale, ce qui correspond à 24,4% de la population française. On notera que certains départements annoncent pratiquer la gratuité mais font payer un droit d'entrée de type frais de dossiers, ceux-là n'ont pas été comptabilisés.

41,3% de la population française est concernée par la modulation sociale (32 départements), contre 34,3% pour un prix identique pour tous. On notera que certains départements, s'ils ne pratiquent pas la modulation sociale proposent des prix extrêmement bas, parfois plus bas que leurs voisins qui pratiquent la modulation sociale.



Les frontières figurant sur cette carte n'impliquent pas leur reconnaissance officielle ou leur acceptation.

Tarifs des transports scolaires



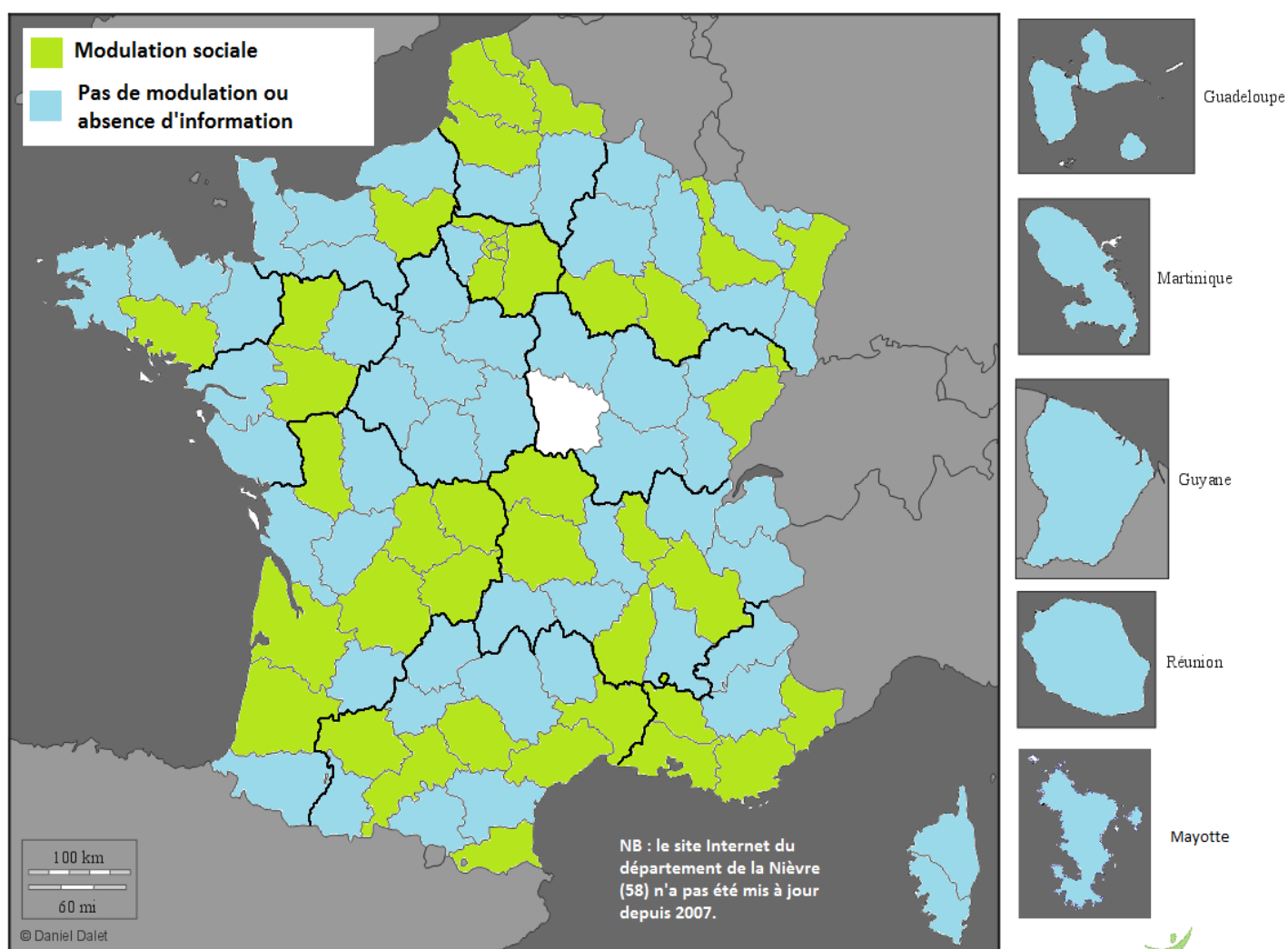
La restauration scolaire – la modulation des tarifs

Comme pour le tarif de base, la recherche s'est souvent révélée infructueuse, les sites de certains établissements ont pu nous renseigner, mais bien souvent aucune information n'était accessible.

Nous avons compté ici indifféremment la modulation des tarifs sur critères sociaux et sur le nombre d'enfants. Chaque département ayant ses propres modes de calculs, parfois même son propre calcul de quotient familial, ce qui complique la tâche.

On retiendra cependant que malgré ces difficultés dans la recherche, 42 départements annoncent pratiquer la modulation sociale, ce qui représente 56,6% de la population française.

On rappellera également qu'en 2013, le Défenseur des Droits avait établi le prix moyen d'un repas pour les familles entre 3.5 et 4 euros, ce qui fait environ 720 euros à l'année par enfant.



Les frontières figurant sur cette carte n'impliquent pas leur reconnaissance officielle ou leur acceptation.

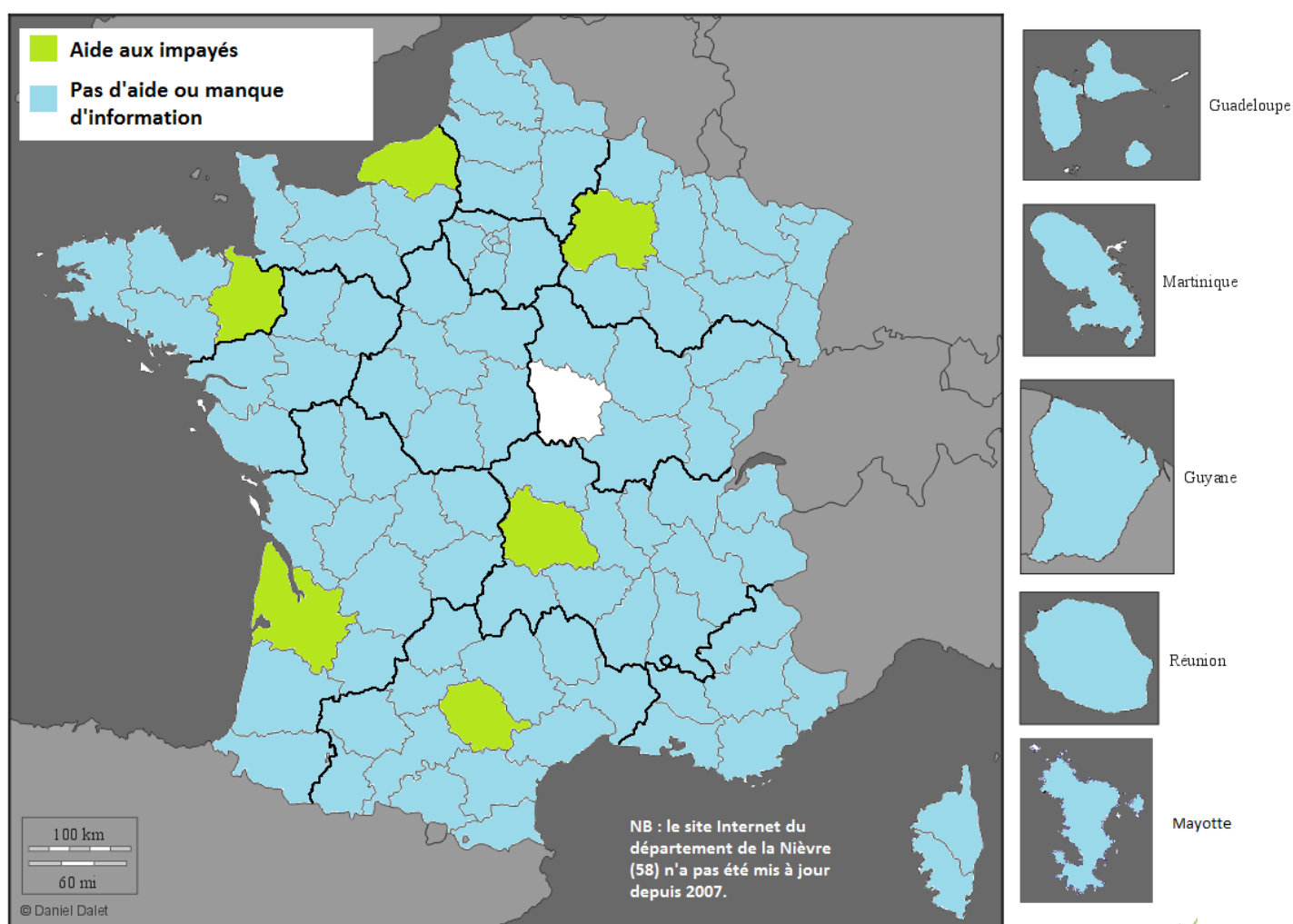
Cantine : modulation sociale



La restauration scolaire – l'aide aux impayés

L'aide aux impayés est un cas particulier de cet exercice de cartographie, puisqu'il relève de l'action sociale du conseil général, mais aussi des CCAS et de la CAF. En effet, en cas d'endettement, l'action sociale prévoit des dispositifs spécifiques d'accompagnement des familles. On notera cependant que seuls 6 départements font publicité d'une telle aide.

La recherche par mots clefs sur les sites des départements, lorsqu'elle trouvait une réponse, concernait toujours exclusivement les impayés de loyer et les impayés d'électricité.



Les frontières figurant sur cette carte n'impliquent pas leur reconnaissance officielle ou leur acceptation.

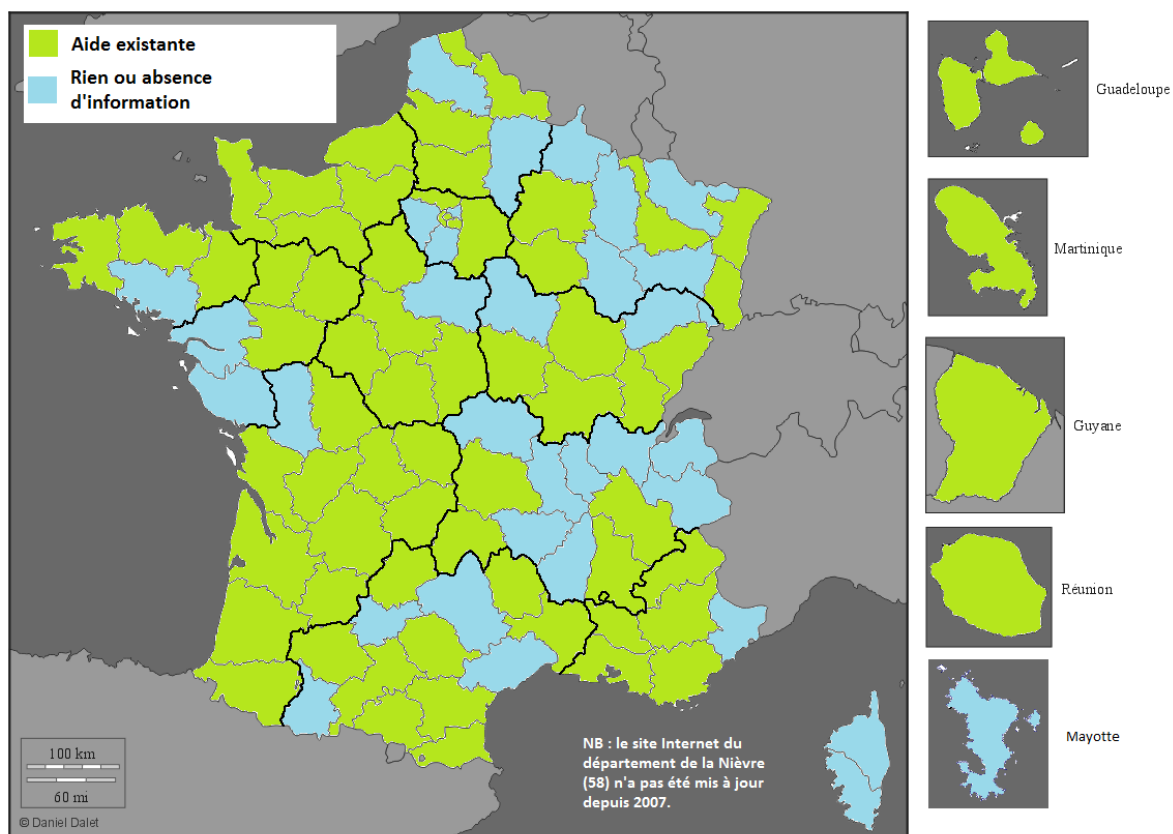
Cantine : aides aux impayés



L'aide à la pratique culturelle, sportive et de loisirs

68 départements proposent une aide à la pratique culturelle, sportive et de loisirs des collégiens, ce qui correspond à 68,3% de la population. On notera cependant que les départements en bleu proposent parfois des financements, mais sur projet ou directement à des associations, cela ne concerne pas l'ensemble des élèves, cela n'a pas été pris en compte. La Seine-et-Marne, à titre d'exemple, propose de nombreux dispositifs mais qui ne concernent jamais la totalité des élèves.

On notera le nombre conséquent de conseil généraux qui financent une partie des formations BAFA, des départs en vacance ou de l'accès à la conduite accompagnée des collégiens. Ces politiques, ne relevant pas directement du champ d'action de la FCPE, n'ont pas été cartographiées, cependant il nous semble utile de le souligner.



Les frontières figurant sur cette carte n'impliquent pas leur reconnaissance officielle ou leur acceptation.

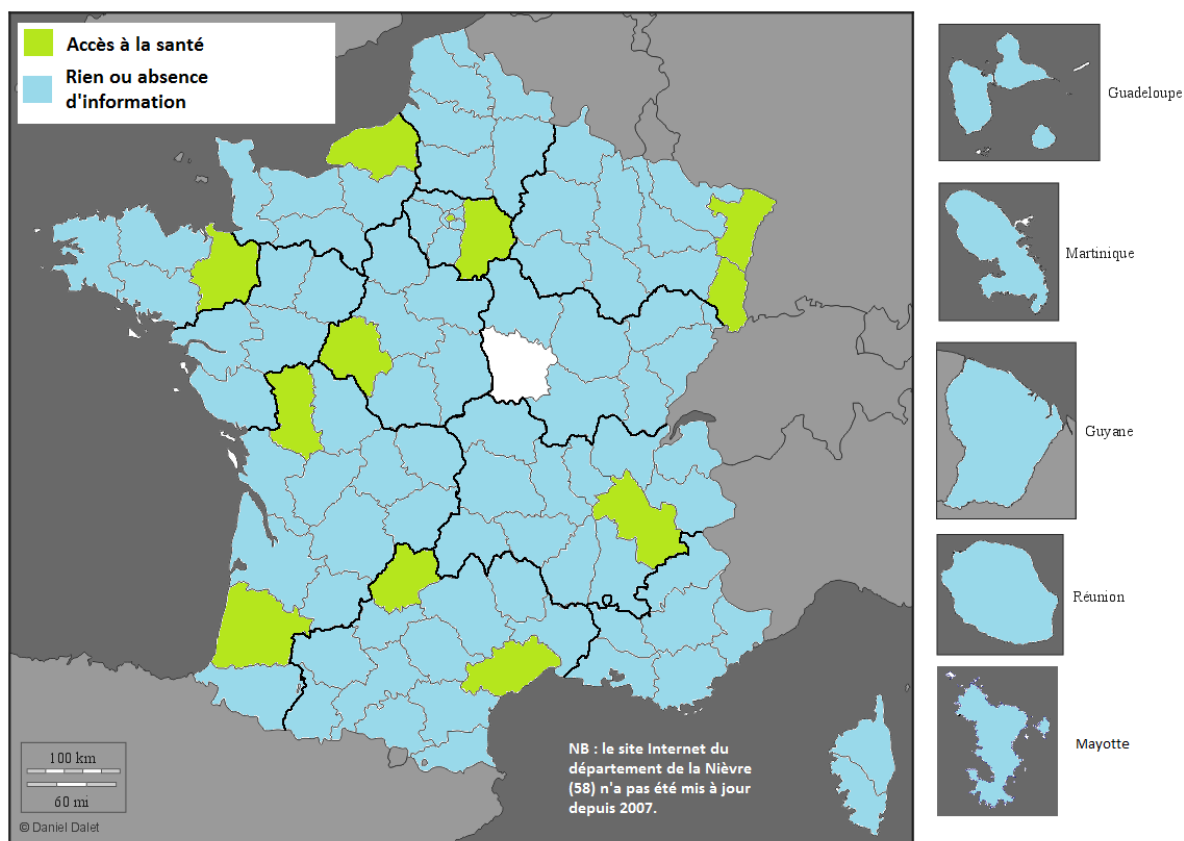
Aide à la pratique culturelle sportive et de loisirs



L'aide à l'accès à la santé et à la contraception

L'aide à l'accès à la santé et à la contraception pour les collégiens est certainement la politique la moins répandue, puisqu'elle est menée par 12 départements, ce qui représente à peine 17,7% de la population française.

Certains départements apparaissent en bleu alors que leurs sites comportent une section santé pour les collégiens, lorsqu'il ne s'agissait que de passage d'information ou de rappel des adresses des plannings familiaux il a été considéré qu'il ne s'agissait pas d'une politique.



Les frontières figurant sur cette carte n'impliquent pas leur reconnaissance officielle ou leur acceptation.

Aide à l'accès à la santé et à la contraception





CETTE RENTRÉE, LES LYCÉENS MILITENT POUR L'ÉGALITÉ!

C'est la rentrée et avec elle son lot de galères... Galère dans les cours, où la pédagogie et les rythmes ne sont pas toujours adaptés, comme en dehors, où le coût de la vie ne cesse d'augmenter pour nous et nos familles (coût des transports, coût de la cantine, des manuels scolaires...).

Mais qui pour s'intéresser à notre autonomie ?

Alors que les inégalités se creusent entre les jeunes et cela sans qu'elles soient prises en compte par nos lycées et le gouvernement, les lycéens sont plus que jamais les mieux placés pour dénoncer et affirmer ces nouvelles inégalités. On vit tous les jours nos galères, on subit notre manque d'autonomie alors pourquoi ne pas en parler nous même ? Surtout quand la priorité jeunesse du gouvernement semble loin désormais et s'illustre surtout un mille-feuille de mesures qui ne nous donnent aucun nouveau droit solide pour construire l'égalité.

Nous refusons la résignation!

Nous refusons aussi que l'on parle de nos conditions de vie à notre place ! Parce que nous devons faire bouger les choses, l'UNL propose à tous les lycéens de se saisir de trois outils pour y parvenir ! La rentrée 2014 sera celle où les lycéens construiront l'égalité ensemble.

1er outil: Questionnaire

Que ressentent les lycéens par rapport à leurs conditions de vie et le coût de leurs études? Ont ils le sentiment que tout va pour le mieux? Gratuité du lycée.....vraiment? L'UNL donne la parole à tous les lycéens pour mettre en avant les réalités que nous vivons au quotidien et des entraves que nous rencontrons sur le chemin de la réussite.

1. Condition de vie des lycéens

Combien, toi ou ta famille, avez vous déboursé pour tes fournitures scolaires?

.....Euros

Pour tes manuels?

.....Euros

Estimes tu avoir dépensé davantage que l'année dernière?

Oui Non

Estimes tu normal d'avoir eu ce niveau de dépenses?

Oui Non Pourquoi.....

Combien de coûte les transport pour te rendre au lycée par semaine?

.....Euros

Combien de temps met tu pour t'y rendre?

..... Minutes

Bénéficie tu d'une aide public?

Oui Non



Combien dépenses tu pour te restaurer par semaine?Euros
 Estimes tu ce niveau de dépense raisonnable? Oui Non
 Ta restauration est elle équilibrée et variée? Oui Non
 As tu le temps de déjeuner le midi? Oui Non
 Est tu contraint de te salarier? Oui Non
 As-tu été contrain de prendre un lycée autre que celui de ton secteur? Pour quel raison?

2. Et l'internat dans tout ça?

Loges tu en internat? Oui Non
 Si oui.....
 tu t'y sens? Autonome Enfermé abandonné à toi même
 L'internat a un impact sur tes études? Négatif Positif Neutre
 Si non, en aurais tu besoins? Oui Non

2e outil: Les élections CVL

Cette année a lieu les élections lycéennes! Tous les lycéens qui souhaitent s'engager dans la vie de leur lycée et essayer de faire changer les choses pourront se présenter début Octobre aux élections dans les Conseils de Vie Lycéens. Cette instance permet de donner ton avis sur ce qu'est fait du budget de ton établissement, sur l'animation de la vie lycéenne et bien d'autres choses encore. Tu veux te présenter ? Ou simplement avoir davantage d'information? L'UNL , forte d'un réseau de 800 élus partout en France, est là pour t'aider!

- Je souhaite recevoir plus d'information sur les CVL
 Je souhaite être candidat au CVL de mon lycée

3e outil: S'engager !

S'engager avec l'UNL c'est d'abord participer à nos actions, localement, pour faire bouger les choses que ce soit en diffusant nos campagne ou en venant à nos actions coup de point! S'engager c'est aussi adhérer, c'est renforcer notre outil collectif pour gagner des droits que ce soit sur ton lycée comme partout en France. C'est ensemble que nous parviendrons à améliorer les conditions d'études et de vie des lycéens. Alors rejoint nous!

- Je souhaite être tenu informé de l'activité de l'UNL et de nos actions
 Je souhaite adhérer à l'UNL (joindre 7€)
 coupon à envoyer à : UNL - 13 bd Rochechouart 75009 Paris



NOM :

ADRESSE :

PRENOM :

ACADÉMIE :

TEL :

LYCÉE :

MAIL :

CLASSE :

Je suis déjà en contact avec l'UNL ?
 oui non